



Département du Gard
Ville de SAINT LAURENT D'AIGOUZE



GUIDE DU MARIAGE



Just Married 

PIECES A FOURNIR

PAR LES FUTURS CONJOINTS



FICHES DE RENSEIGNEMENTS

- ✓ Relative au conjoint 1 fiche n° 1
- ✓ Relative au conjoint 2 fiche n° 2
- ✓ Relative au contrat de mariage fiche n° 3
- ✓ Attestation sur l'honneur fiche n° 4
- ✓ Liste des témoins du mariage fiche n° 5
- ✓ Autorisation de publication dans la presse fiche n° 6

COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier (à renouveler éventuellement suivant la date arrêtée pour la cérémonie de mariage), si l'acte a été dressé :

- ✓ En France
- ✓ Au Ministère des Affaires Etrangères,
- ✓ Dans les Départements d'Outre-Mer,

Et datant de moins de 6 mois si l'acte a été dressé :

- ✓ Dans les Territoires d'Outre-Mer,
- ✓ A l'étranger.

Pour les français nés à l'étranger, l'acte est à demander au :

Ministère des Affaires Etrangères

Service Central de l'Etat Civil

44941 NANTES CEDEX 9

Tél. 02 51 77 20 20

Internet : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html

Pour les personnes de nationalité étrangère, l'acte doit être demandé :

Au pays d'origine. Il devra être rédigé en Français, ou traduit par un traducteur assermenté près d'une Cour d'Appel française.

Pour les apatrides et les réfugiés politiques, l'acte est à demander à :

L'Office français des apatrides et réfugiés

201 Rue Carnot

94136 FONTENAY SOUS BOIS

Tél. 01 58 68 10 10

JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RESIDENCE RECENT (ORIGINAL ET PHOTOCOPIE)

- ✓ titre de propriété,
- ✓ certificat d'imposition ou de non-imposition
- ✓ quittance de loyer récente
- ✓ facture gaz, électricité, téléphone (sauf téléphone mobile)
- ✓ assurance logement...

Pour les personnes non domiciliées à St Laurent d'Aigouze, fournir la taxe foncière sur la commune d'un des parents des futurs conjoints.

JUSTIFICATIF D'IDENTITE

- ✓ Carte nationale d'identité ou passeport
- ✓ Carte de l'OFPRA pour les réfugiés ou apatrides
- ✓ Carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère
- ✓ Ou toute autre pièce délivrée par une autorité publique avec photo.



Si vous avez des enfants : livret de famille et acte de naissance de ou des enfants.

POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS

- ✓ Certificat de coutume : de moins de 6 mois au jour du mariage ou certificat de capacité matrimoniale délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France
- ✓ Pour les célibataires : certificat de célibat datant de moins de 6 mois (voir avec le lieu de naissance ou le consulat)
- ✓ Pour les divorcés : certificat de non remariage récent, délivré par le lieu de naissance ou par le Consulat et copie du jugement de divorce (original + traduction établie par le consulat ou par un traducteur assermenté).

DESIGNATION DES TEMOINS

Liste des témoins complétée, accompagnée pour chaque témoin :

- ✓ De la photocopie de la pièce d'identité : carte d'identité, permis de conduire, passeport, si le document n'est pas à jour (exemple : mariage, divorce (fournir le jugement)) merci d'indiquer les modifications : adresse, état matrimonial... .

Les témoins doivent obligatoirement maîtriser la langue française et devront être âgés de 18 ans révolus.

CAS PARTICULIERS

MINEURS

Depuis la loi du 11 mai 2007, l'âge légal du mariage est 18 ans (article 144 du code civil), sauf autorisation exceptionnelle du procureur de la République.

MAJEURS PROTEGES

- Majeurs sous curatelle :
 - jugement ou document du greffe du Tribunal d'Instance relatif à l'inscription au répertoire civil
 - consentement du curateur ou du juge des tutelles
- Majeurs sous tutelles :
 - jugement ou document du greffe du Tribunal d'Instance relatif à l'inscription au répertoire civil ;
 - consentement du conseil de famille ou consentement des parents ;
 - certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

DIVORCE(E)S

- acte de mariage de la personne divorcée, revêtu de la mention de divorce ou de l'acte de naissance revêtu de la mention de mariage et de divorce.

VEUFS OU VEUVES

- copie de l'acte de décès du précédent conjoint

ENFANTS COMMUNS NES AVANT LE MARIAGE

- ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents ;
- livret de famille de parents non mariés.

MILITAIRES DE LA LEGION ETRANGERE DEPUIS MOINS DE 5 ANS

- autorisation du ministre de la défense



AGENTS DIPLOMATIQUES OU CONSULAIRES

- autorisation du Ministère des Affaires Etrangères

L'une des conditions pour se marier, en France, est que l'un des futurs époux y soit domicilié ou détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier. D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pour cette raison que lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

LA PRESENCE DES FUTURS CONJOINTS EST OBLIGATOIRE AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER

Où déposer le dossier ?

Le dossier est à déposer auprès du service Etat Civil :

- ✓ du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 ;
- ✓ Juillet-Août : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 15 h 00 sans interruption.

Vous pouvez télécharger le dossier de mariage et le déposer dûment complété avec **toutes les pièces demandées**.

Quand déposer le dossier ?

Au minimum 1 mois avant (les deux conjoints doivent être domiciliés sur la commune).

Dans tous les cas, il est nécessaire de déposer le dossier pour fixer une date de mariage.

Jours de célébration

Du Lundi au Samedi

Lieu de célébration

Les mariages sont célébrés à l'Hôtel de Ville - Rue Henri Méry - 30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE

Après étude des pièces, les futurs conjoints pourront faire l'objet d'une audition, commune ou séparée, conduite par un adjoint au maire de la Ville, afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.



DOSSIER MARIAGE

ENTRE

NOM - PRENOM CONJOINT 1 _____

NOM - PRENOM CONJOINT 2 _____

DATE DE L'ÉVÉNEMENT _____

HEURE _____

Célébration religieuse oui non

Echange d'alliance en mairie oui non

CONTACT

Téléphone Conjoint 1 _____

Téléphone Conjoint 2 _____

Adresse Email : _____



FICHE 1

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONJOINT 1

NOM

PRENOMS

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

NATIONALITE (au moment du mariage)

PROFESSION

Situation matrimoniale

- Célibataire
- Divorcé(e) le
- PACS le
- Veuf (ve) depuis le

Domicilié(e) à (adresse complète)

Résident (depuis au moins 1 mois) à

Fils (fille) de (avec tous les prénoms)

Domicilié à

Profession

Ou décédé le

Et de (avec tous les prénoms)

Domiciliée à

Profession

Ou décédée le



FICHE 2

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONJOINT 2

NOM

PRENOMS

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

NATIONALITE (au moment du mariage)

PROFESSION

Situation matrimoniale

Célibataire

Divorcé(e) le

PACS le

Veuf (ve) depuis le

Domicilié(e) à (adresse complète)

Résident (depuis au moins 1 mois) à

Fils (fille) de (avec tous les prénoms)

Domicilié à

Profession

Ou décédé le

Et de (avec tous les prénoms)

Domiciliée à

Profession

Ou décédée le



FICHE 3

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE MARIAGE

Nom et prénoms du futur conjoint 1

Nom et prénoms du futur conjoint 2

Existe-t-il un contrat de mariage :

OUI

NON

Si oui, il a été signé le

Chez Maître

Notaire à



FICHE 4

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

CONJOINT 1

Je soussigné(e), (nom et prénoms)

Né(e) le

A

Certifie sur l'honneur être célibataire ne pas être remarié(e)

être domicilié(e) à

Depuis le

résider sans interruption à Saint Laurent d'Aigouze du _____ au _____

A _____ le _____ signature

CONJOINT 2

Je soussigné(e), (nom et prénoms)

Né(e) le

A

Certifie sur l'honneur être célibataire ne pas être remarié(e)

être domicilié(e) à

Depuis le

résider sans interruption à Saint Laurent d'Aigouze du _____ au _____

A _____ le _____ signature

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 244 euros d'amende, quiconque aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.



FICHE 5

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné.

TEMOINS DU CONJOINT 1 (Nom - Prénoms) :

Premier témoin (obligatoire) célibataire - marié(e) - divorcé(e) - PACS

Nom de naissance : _____

Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile _____

Second témoin (facultatif) célibataire - marié(e) - divorcé(e) - PACS

Nom de naissance : _____

Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile _____

TEMOINS DU CONJOINT 2 (Nom - Prénoms) :

Premier témoin (obligatoire) célibataire - marié(e) - divorcé(e) - PACS

Nom de naissance : _____

Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile _____

Second témoin (facultatif) célibataire - marié(e) - divorcé(e) - PACS

Nom de naissance : _____

Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile _____

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtriser la langue française.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins de mariage.



AVIS DE MARIAGE

Nous soussigné(e)s (noms/prénoms) _____

Déclarant nous marier à Saint Laurent d'Aigouze le : _____

Autorisons, par la présente, la Ville de Saint Laurent d'Aigouze à transmettre, aux fins de publication dans la presse locale et dans les publications municipales, nos noms et prénoms.

La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Les intéressés peuvent donc exercer le droit de consultation et de rectification des informations nominatives détenues par la Ville de Saint Laurent d'Aigouze.

Date _____

Signatures

